

REPUBLIQUE DU BURUNDI
CABINET DU PRESIDENT

**LOI N°1 /01 DU 18 JANVIER 2005 PORTANT RATIFICATION
PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE LA CONVENTION
PORTANT CREATION DE L'INITIATIVE DES GRANDS
LACS SUR LE SIDA, (GLIA), SIGNEE A BUJUMBURA
LE 27 JUILLET 2004**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution Intérimaire Post-Transition de la République du Burundi ;

Vu la Convention portant création de l'Initiative des Grands Lacs sur le SIDA, (GLIA), signée à Bujumbura le 27 juillet 2004 ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale de Transition et le Sénat de Transition ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : La République du Burundi ratifie la Convention portant création de l'Initiative des Grands Lacs sur le SIDA, (GLIA), signée à Bujumbura le 27 juillet 2004.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Bujumbura, le 18/01/2005

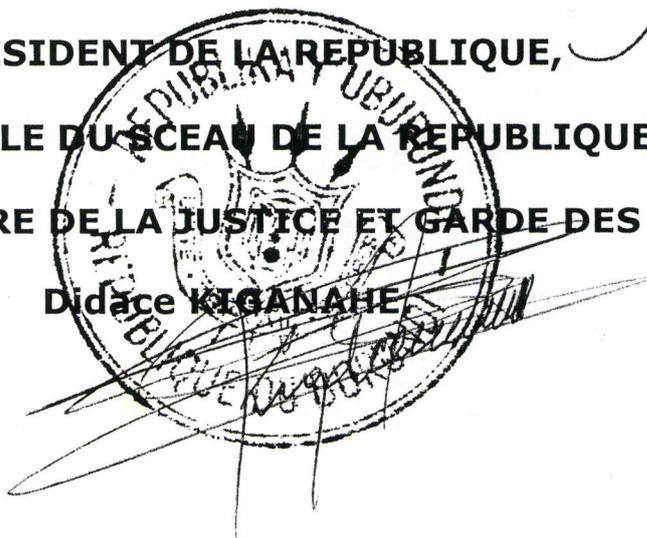
Domitien NDAYIZEYE.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Didace KIGANAHE



REPUBLIQUE DU BURUNDI
CABINET DU PRESIDENT

**INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU
BURUNDI DE LA CONVENTION PORTANT CREATION DE
L'INITIATIVE DES GRANDS LACS SUR LE SIDA, (GLIA),
SIGNEE A BUJUMBURA LE 27 JUILLET 2004**

NOUS, Domitien NDAYIZEYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné la Convention portant création de l'Initiative des Grands Lacs sur le Sida, (GLIA), signée à Bujumbura le 27 juillet 2004 ;

L'avons approuvée et l'approuvons en toutes et chacune de ses parties en vertu des dispositions qui y sont contenues et conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'elle est acceptée, ratifiée et confirmée ;

Promettons qu'elle sera intégralement et inviolablement observée.

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Bujumbura, le 18/01/2005

Domitien NDAYIZEYE.



**PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,**

Didace KIGANABE

